





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-258**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111419-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE -
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent rapport correspond au renouvellement de marchés publics répondant à des besoins périodiques et récurrents de la Ville. Les marchés actuels se termineront le 31 décembre 2017, il est nécessaire de lancer les consultations afin de conclure les nouveaux marchés devant débiter au 1^{er} janvier 2018.

Il est envisagé de passer une consultation intitulée « INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE ».

Cette consultation sera décomposée en 4 lots :

Lot n°1 : Maintenance des ascenseurs, monte-charges, et monte PMR

Lot n°2 : Télésurveillance

Lot n°3 : Installation et maintenance SSI

Lot n°4 : Installation et maintenance alarme intrusion et vidéo dans les bâtiments communaux.

Les prestations commandées consisteront :

- Pour le lot 1, en la maintenance des ascenseurs (60 existants) qui est obligatoire avec 11 visites par an.

- Pour le lot 2, en la télésurveillance et l'intervention d'une société de surveillance sur site (176 sites) en cas de déclenchement d'une alarme intrusion notamment dans les bâtiments scolaires.
- Pour le lot 3, en l'installation future et la maintenance des centrales incendies (103 existantes) qui est obligatoire.
- Pour le lot 4, en l'installation future et la maintenance des centrales intrusions (250 existantes) installées dans les différents bâtiments communaux

Chaque lot constituera un marché public séparé et distinct, dont l'exécution sera indépendante des autres. Les candidats pourront présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

Chaque lot donnera lieu à l'établissement d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclus avec les montants minimum et maximum en valeur suivants pour chaque période :

Lot n°1 : Montant minimum : 30 000 € HT et maximum : 120 000 € HT

Lot n°2 : Montant minimum : 30 000 € HT et maximum : 120 000 € HT

Lot n°3 : Montant minimum : 50 000 € HT et maximum : 200 000 € HT

Lot n°4 : Montant minimum : 40 000 € HT et maximum : 160 000 € HT

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués par le titulaire, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Ces marchés seront conclus pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tôt, jusqu'au 31 décembre 2018, reconductible trois fois un an, de manière expresse. Ces marchés prendront donc fin au plus tard le 31 décembre 2021.

Compte tenu des montants maximum, le montant prévisionnel global pour l'ensemble des 4 lots est de 2 400 000 € HT au terme des 4 ans.

La nouvelle consultation est prévue d'être lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 25 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le décret du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres par ordre décroissant. Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

Lot 1 : prix des prestations pour 60 points et valeur technique pour 40 points

Lot 2 : prix des prestations pour 70 points et valeur technique pour 30 points

Lot 3 : prix des prestations pour 60 points et valeur technique pour 40 points

Lot 4 : prix des prestations pour 60 points et valeur technique pour 40 points

Par ailleurs, il paraît opportun, afin de pouvoir conclure le présent marché dans les meilleurs délais, de faire application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *lorsqu'il n'est pas fait application du 4^o de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché* ».

En procédant ainsi, la Ville se trouvera en mesure, après attribution des marchés publics par

la commission d'appel d'offres, de les signer avec les prestataires retenus.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer et à signer les accords-cadres d'INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE à l'issue de la procédure, avec les soumissionnaires qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document s'y rapportant et notamment ses reconductions éventuelles, conformément aux prescriptions de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les imputations budgétaires :

- 920 20 611 5340 pour la télésurveillance
- 920 20 6156 1632 et 920 20 6152 1259 pour les maintenances.

DL.2017-258 - INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE -
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»